

Liberté Égalité Fraternité

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original: il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur la page d'accueil d'impots.gouv.fr, rubrique « Vérifier un avis d'impôt »\*

## **IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2024 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2025**

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS



**EBATA-ATIPO BRUNEL BAT LES HETRES 5 RUE DE TOURS CAMPUS UNIVERSIT** 45100 ORLEANS

## Vos références

Numéro fiscal (N): 3068734049199

Référence du document : 25 C1 1249688 55 Adresse d'imposition au 01/01/2025 : **BAT LES HETRES** 

**5 RUE DE TOURS CAMPUS UNIVERSIT** 45100 ORLEANS

**Numéro FIP** 350 33 13 8186288789 3 Numéro d'ordre : Date d'établissement : 09/05/2025

## Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401 \*

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact et RDV »)

(service gratuit + coût de l'appel)

Somme	qu'il	vous	rest	e a	pay	er

0,00€

1.0

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.

Revenu fiscal de référence : 11 959 Nombre de parts :

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un

paiement ou un avantage indu

(\*) https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne

Date de téléchargement : 09/05/2025

Détail des revenus	Déclar. 1		Total
Salaires Heures supplémentaires et jours RTT	12236		
non exonérés Total des salaires et assimilés <sup>2</sup>	0 12236		
Déduction 10% ou frais réels	- 1224		
Salaires, pensions, rentes nets	11012		11012
Revenu brut global			11012
Revenu imposable			11012
Impôt sur les revenus soumis au barème 14			0
Montant net de votre imposition			0
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net			0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2024 dû <sup>53</sup> :			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>			11959
Revenus exonérés		Déclar. 1	
Heures supplémentaires et jours RTT Heures supplémentaires et jours RTT	Déclarés Nets	1052 947	
	. 1010		
PLAFOND EPARGNE RETRAITE  Le plafond disponible pour la déduction des			
cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :			
decidiation des revenus à souschie en 2020 est de .		Déclar. 1	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022		0	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023		+ 0	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024 Plafond calculé sur les revenus de 2024		+ 0 + 4637	
Plafond pour les cotisations versées en 2025		= 4637	
RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNI	<u>ÉE</u>		

C 1.0

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS DONT ENFANTS HANDICAPÉS ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES ENFANTS MARIÉS PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES NOMBRE DE PARTS

DONT ENFANTS HANDICAPÉS

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS

CAS PARTICULIER

SITUATION DU FOYER